6. L'IMPACT PREVU D'UN APE

Pertes fiscales

Suite aux informations obtenues pendant la mission et décrites dans les chapitres ci-dessus, et dans le cadre de la signature de l'Accord de Partenariat Economique (APE), on doit prendre en compte les déséquilibres liés au recouvrement des droits et taxes de douanes, ainsi qu'une perte concernant le recouvrement de la TVA. Par contre, les recettes provenant des surtaxes à la consommation et des taxes sur les exportations sont considérées comme des apports permettant d'améliorer l'équilibre budgétaire national.

La Direction Nationale des Douanes a donc encaissé des sommes importantes correspondant aux droits et taxes suivant les libellés du tarif des douanes existant, ces valeurs étant basées sur des données CAF (Coût, Assurance et Fret). Le taux de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est de 18% pour le tabac, les boissons alcoolisées et les produits pétroliers.

En s'appuyant sur les documents mis à notre disposition par la Direction Nationale des Douanes, nous constatons les évolutions suivantes concernant les Droits de Douanes et la TVA à 18% sur les produits importés.

Montants et Evolution des droits de douanes et de la TVA sur les importations de l'UE (2002 et 2003)

Année	**Valeurs cif**		**Droits de douane**		**TVA**	
	Milliards de FG	Millions d'Euros	Milliards de FG	Millions d'Euros	Milliards de FG	Millions d'Euros
2002	424,0	230,0	85,2	46,3	48,3	26,2
2003	478,7	217,6	109,8	49,9	54,6	24,8

(Taux de change 2002 : 1 € = 1,840 FG)
(Taux de change 2003 : 1 € = 2,200 FG)

Estimation des pertes dans le cadre d'un APE sur les importations de l'UE (base 2003)

Source	**FG**	**Euros (Million)**
Droits de douane en 2003	109 840 740 631	49,9
Réduction de TVA perçue sur l'importation, calculée sur la valeur totale des droits de douane annulés, soit 18% de 109.840.740.631 FG	19 771 333 313	9.0
Total	**129 612 073 944**	**58,9**

Source : Direction Générale des Douanes

Le tableau suivant indique les principaux produits d'importation en provenance de l'Union Européenne et les droits de douane perçus pour chacun d'entre eux en 2002 et 2003 :

Droits de douane perçus pour les principaux groupes de produits importés de l'Union Européenne (en FG)

Description	**Droits de douane imposés sur les produits d'importation de l'UE**	
	2002	**2003**
Produits alimentaires total	26 714 435 657	32 319 453 389
Papiers et imprimés	1 896 719 187	2 518 785 760
Véhicules, bateaux et leurs parties et pièces de rechange	13 568 000 000	10 923 322 392
Outils pneumatiques rotatifs (même à percussion) pour emploi à la main	n.d.	2 318 231 852
Produits de tabacs soumis à la taxe de consommation	8 701 375 328	11 262 456 217
Appareils électriques de ménage et autres	n.d.	2 342 223 117
Produits pétroliers et bitumineux	3 094 352 945	14 618 685 617
Ouvrages en fil de fer ou d'acier	3 454 360 535	4 189 551 479
Produits chimiques primaires et de nettoyage	4 188 251 508	5 417 203 400
Vêtements et chaussures	4 837 829 731	4 427 369 053
Matériaux de construction	1 097 228 093	3 382 952 965
Appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie, TV	721 928 242	1 471 305 112
Produits en caoutchouc	1 425 204 575	1 737 391 941
Produits chimiques	2 889 871 832	1 844 468 567
Produits céramiques et sanitaires	1 795 773 242	1 957 274 293
Appareils, outils, pièces détachées	n.d.	1 208 221 918
Produits chimiques polyvinyle et polypropylène	726 785 935	1 031 681 211
Réfrigérateurs, congélateurs, écrémeuses, stérilisateurs	886 800 041	1 003 682 824
Produits en aluminium	807 144 134	1 105 240 975

Source : Direction Nationale de la Douane, données SYDONIA

Donc, les principaux produits européens sur lesquels les droits de douane reçus par l'État Guinéen en 2003 étaient supérieurs à 2 milliards de FG (environ 1 million d'Euros) sont :

- Produits alimentaires (32 milliards FG, soit 29% du total)
- Produits pétroliers (14,6 milliards FG, soit 13%)
- Tabacs (11,3 milliards FG, soit 10%)
- Véhicules (10,9 milliards FG, soit 10%)
- Produits chimiques primaires (5,4 milliards FG, soit 5%)
- Vêtements et chaussures (4,4 milliards FG, soit 4%)
- Ouvrages en fer et en acier (4,2 milliards FG, soit 4%)

Ces sept groupes de produits totalisent 75% du montant total des droits de douane appliqués aux biens d'origine UE.

Ces résultats ne peuvent être que relatifs et indicatifs. Une analyse plus précise au niveau des produits jugés sensibles est conseillée après la mise en vigueur du nouveau TEC de l'UEMOA en 2005. Il est aussi impossible de prédire les tendances des importations de la Guinée dans les prochaines années (sur la base des sources, montants et prix) sur lesquels les recettes en droits de douane seront basées, car celles-ci dépendront partiellement de facteurs exogènes et partiellement de la situation économique du pays en général.

Cependant, dans le cas de la conclusion d'un Accord de Partenariat Economique, et sur la base des statistiques de 2003, on peut estimer les pertes à 51 000 000 € par an en moyenne, montant non négligeable par rapport aux besoins de ressources pour équilibrer les finances publiques. Rappelons que cette hypothèse reste liée aux données disponibles et ne considère pas les performances et les réformes nécessaires pour améliorer les recouvrements de douane et de TVA. Aussi, elle ne considère pas les effets de l'introduction en Guinée à partir de 2005 du TEC de l'UEMOA, ni de la révision des exonérations qui a été annoncée en mars 2004.

Autres pertes et bénéfices d'un APE

Il est difficile de quantifier avec précision les pertes et les bénéfices pour les différents secteurs et activités en Guinée sans des études plus détaillées et pour lesquelles un délai supplémentaire serait nécessaire. Dans la section Conclusions et Recommandations nous faisons quelques propositions à ce sujet.

Il est important de rappeler que l'Accord de Partenariat Economique sera négocié avec l'Union Européenne sur la base de la réciprocité. En particulier, dans le cas du commerce des produits agricoles, la Guinée (au sein de la CEDEAO) pourra chercher à obtenir de la part de l'UE l'assurance que certaines subventions dans le cadre de la PAC soient éliminées ou réduites, en retour de la réduction des tarifs douaniers de la part de la Guinée. Les pertes et bénéfices éventuels pour la Guinée dépendront dans une large mesure des résultats de ces négociations.

Cependant, on peut déjà prévoir les effets suivants sur les différents secteurs de l'économie guinéenne :

Agriculture

En fait, il y a peu de produits agricoles qui soient cultivés ou produits à la fois en Guinée et dans l'UE. Les principaux effets d'un APE émaneront de la possible substitution de produits domestiques par des importations (par exemple, le riz par la farine de blé, l'huile de palme par d'autres huiles végétales), liée à des changements d'habitudes alimentaires.

Le riz: Peu d'effets directs. Les importations en provenance de l'UE sont moins importantes que celles en provenance d'Asie (où le tarif douanier ne sera pas affecté par un APE), et une rationalisation des exonérations est prévue avec l'introduction à partir de 2005 du TEC de l'UEMOA. La production domestique du riz pourra faire face à une diminution de la demande à cause de changements d'habitudes alimentaires vers la consommation de farine de blé, qui sera importée de l'Europe à un prix plus économique.

Les fruits et légumes: Peu d'effet direct. Les importations sont insignifiantes. Cependant, un APE cherchera à encourager le développement des exportations vers l'UE, ce qui créera une demande augmentée pour les intrants tels que l'emballage, les engrais et les services sanitaires.

La filière banane a un potentiel de relance, mais le marché européen est très étroit et fait face à une surproduction mondiale. Pour réussir, il faudrait aussi un investissement énorme en infrastructures.

La pomme de terre : Effet potentiel négatif. Les importations de pommes de terre de l'UE menaceront la production domestique et donc la principale source de revenus d'environ 13500 petits cultivateurs. Il sera important pour la Guinée de négocier une protection continue, et en même temps de chercher à promouvoir les exportations. Il est aussi à noter que cette filière est peu importante dans les autres pays de la CEDEAO, et que donc la Guinée devra chercher à protéger sa position particulière.

L'hévéa, le café, le cacao : Peu d'effets directs. Ces produits ne sont pas concurrencés par les produits importés.

L'huile de palme : Peu d'effets directs. Une substitution par des importations d'huiles végétales (de maïs, de tournesol) est possible, mais il existe aussi la possibilité de profiter de l'intégration régionale pour favoriser les exportations vers des pays comme le Mali et le Burkina Faso. Ici, la concurrence la plus forte sera exercée par des produits d'origine asiatique.

Le coton : Effet potentiel négatif. La production de coton en Europe et aux Etats-Unis bénéficie de subventions, qui menacent la compétitivité des productions dans la région CEDEAO. Les négociations, non seulement par la Guinée mais aussi par tous les pays producteurs de coton dans la région, devront confronter cette situation d'inégalité.

L'élevage : Effet potentiel négatif. Non seulement les produits carnés, mais aussi les produits laitiers, issus de l'UE avec le bénéfice de subventions, amoindrissent la compétitivité des productions domestiques. Le développement du secteur de l'élevage et des industries en aval (par exemple, les produits laitiers) dépendra de la négociation d'une diminution des subventions européennes.

Pêche

Les produits de pêche n'étant pas importés en Guinée, les effets d'une élimination de droits de douane sur le secteur seront plus ou moins neutres. Les importations d'intrants d'origine UE (les filets, les carburants, les moteurs hors-bord) seront accessibles à des prix plus économiques dans la mesure où ils sont actuellement soumis à des charges de douane.

Un APE ouvre la possibilité d'une expansion et d'une diversification du secteur, par l'attraction d'investissements dans la transformation des produits de la pêche et par le développement d'une flotte nationale d'armateurs.

Mines

Le secteur minier ne sera guère affecté par un APE. Les importations de certains intrants seront possibles à des prix plus économiques, mais les activités d'extraction, de traitement et d'exportation sont soumises à des réglementations spéciales entre les sociétés minières et l'État guinéen qui sont hors des termes d'un APE. Les destinations et les prix pour les exportations sont déterminés par le prix et la demande mondiaux. Le secteur est contrôlé par de grandes sociétés multinationales.

Industrie

Certains produits qui sont fabriqués à présent en Guinée seront menacés par des importations sous un APE. Cependant, les effets négatifs pourraient être réduits par une adaptation de la production domestique vers la sous-traitance ou la production d'articles intermédiaires qui profitent des ressources locales, par exemple le bois massif pour les pièces de meubles, les fruits pour le jus, etc. Le prix des intrants d'origine européenne chuteront en même temps que les prix des produits finaux, ce qui mènera à une augmentation de la demande sur le marché domestique.

Une concurrence directe augmentée sera éprouvée dans certaines industries telles que le ciment, la fabrication de farine de blé, les articles en métal. Il est peu probable que la protection continue soit acceptable pour l'UE sans dérogations spécifiques, et le meilleur effet d'un APE sera d'encourager la création de joint-ventures.

Tourisme

Le secteur du tourisme est peu développé en Guinée. Il sera peu affecté directement par un APE, et l'expérience des pays voisins (en particulier, le Sénégal) montre que ce secteur possède un énorme potentiel pour la création d'emploi et la génération de recettes en devises, même sans l'existence d'un APE.

* * *

En général, l'impact d'un APE dépendra du degré d'ouverture de la Guinée au commerce et à l'investissement international. Le développement d'une économie ouverte et libérale créera des demandes pour l'emploi, le transport, les services financiers, l'assurance et l'hôtellerie. Ceux-ci auront des effets secondaires positifs sur l'économie guinéenne.

Un APE induira aussi des demandes pour la formation et l'éducation technique et professionnelle afin de répondre aux besoins du secteur privé : par exemple, dans la comptabilité, le marketing, la gestion et le tourisme. Un APE aura surtout des effets positifs sur l'emploi en Guinée.